
SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

-#-----

DECRET N° 82/267 /S.G.G. du 24/03/82
Portant nomination de Monsieur
BANDEOUZY Georges Bangeoth, en qua-
lité de Directeur du Secteur Tertiaire
au Secrétariat Général au Plan.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution ;
Vu le décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les
attributions des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 81/505 du 11 Août 1981 portant attribution
et réorganisation du Ministère du Plan ;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n° 80/644 susvisé ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er. Monsieur BANDEOUZY Georges Bangeoth, Administrateur en
Chef des SAF, est nommé Directeur du Secteur Tertiaire au Secrétariat
Général au Plan.

Article 2. - Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires
au présent décret.

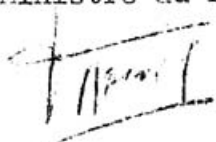
Article 3. - Le présent décret, qui prend effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Jour-
nal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout
où besoin sera.

.../...

Fait à Brazzaville, le 24 Mars 1982

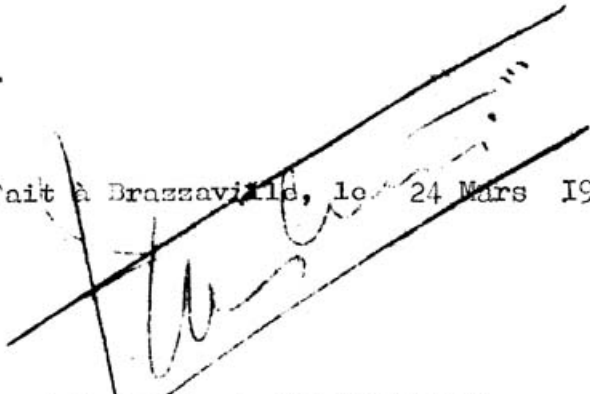
Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre du Plan

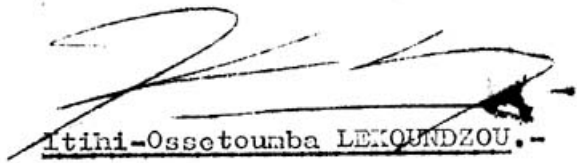

Pierre MOUSSA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale


Bernard COMBO MATSIONA.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances


Itih-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

